

N°36/2022-Cession de matériel roulant

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de régulariser la vente d'un matériel roulant (transporteur John Deere) dont le montant est estimé à 9 500,00€.

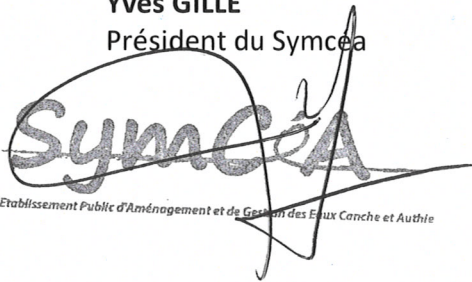
Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de procéder :

-à la vente de ce bien au prix de cession de 9 500,00€, ce montant sera imputé à l'article 775 du budget

-la sortie de ce bien pour motif « cession à titre onéreux »

Yves GILLE

Président du Symcéa


Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances N°37/2022-Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour insuffisance de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

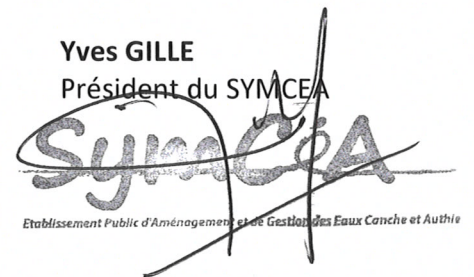
CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	- 2 000,00€
TOTAL				- 2 000,00€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	65	6531	Indemnités élus	+ 626,00€
Fonctionnement	65	6512	Droits d'utilisation	+ 1 374,00
TOTAL				+ 2000,00€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de procéder aux virements de crédits.

Yves GILLE
Président du SYMCEA



SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances N°38/2022-Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et **Monsieur Thierry Poillet**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et **Monsieur Alain Pouilly**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits au chapitre 16 « Emprunts et Dettes assimilées » pour absence de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Investissement	21	2184	Mobilier	- 22 823,94€
TOTAL				- 22 823,94€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Investissement	16	1641	Emprunts en euros	+ 22 823,94€
TOTAL				+ 22 823,94€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de procéder aux virements de crédits.

Yves GILLE
Président du SYMCEA



SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Conche et Authie

Finances N°39/2022-Virements de crédits

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits au chapitre 66 « Charges financières » pour insuffisance de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :


CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	11	6238	Divers	- 1 078,94€
TOTAL				- 1 078,94€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 078,94€
TOTAL				+ 1 078,94€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de procéder aux virements de crédits.

Yves GILLE
 Président du SYMCEA



Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

N°40/2022-Travaux de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et **Monsieur Thierry Poillet**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et **Monsieur Alain Pouilly**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : **Monsieur Jean-Charles Bruyelle**, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : **Monsieur Dominique Masson**, **Monsieur Daniel Fasquelle**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Steve Pringarbe**, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Jean-Michel Magnier** et **Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : **Monsieur Jean-Michel Magnier** donnant pouvoir à **Monsieur Francis Petit**.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- **Titulaires : 14**
- **Suppléants : 2**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois a confié au Symcéa par délégation de maîtrise d'ouvrage, la création, l'entretien et la restauration des ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les vallées de la Canche et de la Lys.

Une convention de financement de 3 ans avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'est achevée en date du 30 juin 2022. Le Symcéa a déposé une nouvelle demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau en mars dernier qui a répondu défavorablement à cette demande.

La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois a décidé de poursuivre cette prestation pour un montant total de 6 600,00€.

Les travaux à réaliser et le planning prévisionnel seront notifiés dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, la proposition du Président et autorise celui-ci à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Yves GILLE
Président du Symcéa



SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Ressources humaines

N°41/2022-Création d'un emploi permanent

Cantonnier - Contrat à durée déterminée

En application de l'article L. 332-8.2° et L. 313-1

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

M. le Président rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 5 mois, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et décide :

- La création à compter du **1^{er} Janvier 2023** d'un emploi de cantonnier de rivière, pour une durée de **5 mois**, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau ; La création et entretien des ouvrages Hydraulique douce ;
- L'implantation de fascines et de haies sous l'autorité du référent et de l'encadrant de l'équipe hydraulique douce du Symcéa.

Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

Yves GILLE
Président du SYMCEA


Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances

N°42/2022-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'avis favorable du comptable public ;
Le Syndicat Mixte Canche et Authie réuni le 5 Décembre 2022.

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- qu'il apparaît pertinent, pour le SYMCEA, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, le SYMCEA a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable ;
- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations, et donc certaines dispositions du règlement financier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, *accepte* :

- d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée ;
- d'adopter le règlement financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.


Yves GILLE
Président du SYMCEA

RH
N°43/2022-Modification du tableau des effectifs

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Pouilly, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- **Titulaires : 14**
- **Suppléants : 2**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée,

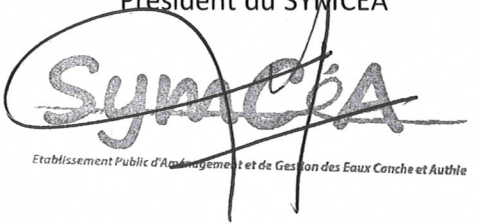
D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES D'EMPLOI	Cat.	EFFECTIFS POURVUS				Effectifs non pourvus
		Titulaires		Non Titulaires		
		Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Filière Technique						
Ingénieur Principal	A	1				
Ingénieur	A			2		
Technicien ppal 1ère classe	B					1
technicien ppal 2ème classe	B	1				
Technicien	B	1		5		
Agent de maitrise principal	C	2				
Agent de maitrise	C					
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	2				
Adjoint technique	C	1		17		
Sous-total		8		24		1
Filière administrative						
Rédacteur	B					1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1				
Adjoint administratif	C	1		1		
Sous-total		2		1		1
Filière Animation						
Animateur ppal 1ère classe	B	1				
Sous-total		1				
TOTAL		11		25		2

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, accepte : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2023,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Yves GILLE
Président du SYMCEA


Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

N°44-2022 PAPI CANCHE
MAITRISE D'OUVRAGE DE LA FICHE VI-3 REMISE EN FOND DE VALLEE
DE LA DORDONNE EN AVAL DE BREXENT-ENOCQ

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- **Titulaires : 14**
- **Suppléants : 2**

Le PAPI de la Canche a été labellisé par la Commission Inondation de Bassin le 18 mai 2022. Ce programme d'actions présente 51 fiches réparties entre les maitrises d'ouvrage du Symcèa et de la CA2BM. Dans le dossier labellisé, la CA2BM a conservé la maîtrise d'ouvrage relative à la fiche de l'axe VI concernant la remise en fond de vallée de la Dordonne à l'aval de Bréxent-Enocq. Cette opération complète le dispositif de ralentissement des écoulements prévu sur l'ensemble de la vallée avec la mise en œuvre d'ouvrages de régulation (B1 et C1) et présente un montant prévisionnel de **668 000 €** avec un reste à charge de **133 600 €**. Ce financement se répartit entre la phase de conception (estimée à 3 ans) et la mise en œuvre des travaux. Dans un courrier du 2 mars dernier, la CA2BM sollicitait le Symcèa pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette fiche action. Lors du conseil syndical du 15 mars 2022, cette demande a été présentée auprès des membres du Symcèa en précisant qu'une rencontre avec la CA2BM était programmée pour étudier cette évolution.

Un échange a permis de considérer que :

- La recherche d'une cohérence technique entre les enjeux de reconquête du lit majeur pour la gestion des inondations et la restauration des milieux aquatiques, assurée par le Symcèa dans le cadre du transfert de la GEMA par les EPCI sur le bassin Canche, est une priorité,
- Le Symcèa assure la maîtrise d'ouvrage de la fiche VI-5 relative à l'aménagement de la reconquête du lit majeur sur les territoires de Campagnes de l'Artois, Ternois Com et 7 Vallées,
- Les travaux projetés dans les fiches actions VI-3 et VI-5 sont de même nature,
- L'expertise du Symcèa sur ce type de projet est reconnue par les partenaires financiers et techniques,
- Le cofinancement apporté par l'Etat sur cette fiche action est conséquent du fait de l'efficacité hydraulique des aménagements repris au sein de la fiche action consacrée aux aménagements sur Cormont-Hubersent.

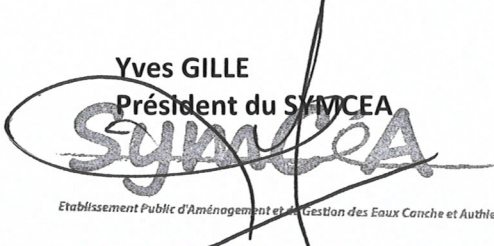
Les informations relatives à cette opération, au montant prévisionnel des études et des travaux ainsi que le plan de financement du reste à charge ont été présentés lors de la commission Gestion des Milieux Aquatiques le 10 octobre 2022 ainsi que lors du Comité de Pilotage du PAPI le 11 octobre 2022.

Plan de financement	Maître d'ouvrage (auto-financement)	Etat	AEAP	FEDER
Taux	20 %	40 %	40 %	0 %
Valeur (€ HT)	133 600 €	267 200 €	267 200 €	- €

Financement du reste à charge sur 6 ans

Remise en fond de vallée de la Dordonne en aval de Bréxent-Enocq	CC Desvres Samer	CA2BM	CC HPM	CC Ternois Com	CC CA	CC 7 Vallées Comm
	2%	34%	12%	24%	5%	24%
133 600 €	2 939 €	45 558 €	15 498 €	31 530 €	6 279 €	31 797 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'accepter le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération VI-3 initialement portée par la CA2BM au Symcèa.

Yves GILLE
Président du SYMCEA

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

**N°45/2022-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE**

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Le Symcèa a décidé le 1^{er} juillet 2021 de se porter candidat pour être structure porteuse des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie. Le comité de pilotage du 22 septembre 2022 a élu le Symcèa pour la période 2022- 2025.

Afin d'assurer la continuité des opérations d'animation et de suivi scientifique, il est proposé de s'appuyer sur les compétences du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France.

En conséquence, un projet de convention de partenariat est présenté aux membres du conseil. Il est précisé que cette convention s'appuie sur les articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du code de la commande publique définissent les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence. La coopération est instituée entre les partenaires exclusivement pour une finalité d'intérêt public.

Cette convention reprise en annexe, a pour objectif :

- **D'améliorer la connaissance du patrimoine naturel dans toutes ses composantes sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie pour le restaurer et le gérer ;**
- **De préserver et de valoriser le patrimoine naturel de ces territoires en élaborant des stratégies partagées et en déclinant les outils des politiques publiques sur l'eau et la biodiversité notamment via la démarche Natura 2000 ;**
- **De sensibiliser les élus et le grand public à la richesse du patrimoine naturel et intégrer ses enjeux de préservation dans les projets portés par les acteurs du territoire.**

Il est précisé que les missions relatives à l'animation des sites Natura 2000 feront l'objet d'un remboursement à l'euro selon le bilan annuel des résultats techniques et des frais engagés. Le Symcèa en tant que structure porteuse, motivera un dossier auprès de l'autorité de gestion Natura 2000 (Région Hauts de France) pour le financement de ces missions.

Les autres missions mutualisées ne donnent pas lieu à des échanges financiers.

Il est également précisé qu'un avenant annuel sera rédigé pour la prévision des missions et la partie budgétaire dédiée aux sites Natura 2000. Pour l'année 2023, la prévision de contribution du CEN est de 68, 5 jours soit un montant de 33 565,00 €.

Il est prévu en 2023 un appui administratif et technique du Symcèa estimé à 15 jours, soit un montant de 5 010,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide d'accepter de valider la convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'autoriser le Président à la signer.

Annexe : Convention de partenariat CEN-Symcèa

Yves GILLE
Président du SYMCEA


Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

N°46/2022-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPTB SOMME - AMEVA

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Le SycmCéa a décidé le 1^{er} juillet 2021 de se porter candidat pour être structure porteuse des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie. Le comité de pilotage du 22 septembre 2022 a élu le SycmCéa pour la période 2022- 2025.

Afin d'assurer la continuité des opérations d'animation et de suivi scientifique, il est proposé de s'appuyer sur les compétences de l'EPTB Somme- Ameva.

En conséquence, un projet de convention de partenariat est présenté aux membres du conseil. Il est précisé que cette convention s'appuie sur les articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du code de la commande publique définissent les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence. La coopération est instituée entre les partenaires exclusivement pour une finalité d'intérêt public.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'intervention de chacune des parties sur les bassins versants de la Somme, de l'Authie et de la Canche, dans une démarche de coopération afin de contribuer à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques. Les missions concernées relèvent des statuts de chacune des parties :

- **L'animation des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie ;**
- **Les études et démarches d'intérêt de bassin dans le cadre de la compatibilité du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 avec les SAGE.**

Il est précisé que les missions relatives à l'animation des sites Natura 2000 feront l'objet d'un remboursement à l'euro selon le bilan annuel des résultats techniques et des frais engagés. Le SycmCéa en tant que structure porteuse, motivera un dossier auprès de l'autorité de gestion Natura 2000 (Région Hauts de France) pour le financement de ces missions.

Le SycmCéa apportera un appui et une expertise relative à la cartographie (SIG) et fera l'objet d'un remboursement de la part de l'Ameva selon le temps affecté.

Il est également précisé que le montant global des dépenses et la participation financière de chacun seront révisés annuellement en fonction des dépenses réellement engagées. Ils feront l'objet d'un bilan annuel établi sur la base de l'annexe 1 et validé par chaque partie au cours du 1^{er} trimestre N+1.

Pour l'année 2023, la prévision de contribution de l'Ameva est de 88 jours soit un montant de 33 880,00 €. Il est prévu en 2023 un appui administratif et technique du SycmCéa estimé à 15 jours, soit un montant de 5 010,00 €. Le montant prévisionnel de l'appui cartographique du SycmCéa est de 4 008,00 € soit 12 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité de valider la convention de partenariat avec l'EPTB Somme- Ameva et d'autoriser le Président à la signer.

Annexe : Convention de partenariat AMEVA- SycmCéa

Yves GILLE
Président du SYMCEA



SycmCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

47/2022-Sites Natura 2000 Massif Forestier de Luchaux : Structure porteuse

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Vu les statuts du Symcéa validés selon l'arrêté du 25 novembre 2019 ainsi que l'arrêté du 1^{er} mars 2021 portant transformation du syndicat mixte Canche et Authie en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant l'état actuel de vacance de structure porteuse pour le site **FSD Natura 2000 - FR2200350 - Massif forestier de Lucheux** ;

Considérant les échanges récents avec la DDTM de la Somme ainsi l'animation actuellement réalisée par la DREAL par interim ainsi que le marché confié depuis 2020 au collectif TRAME et pouvant être prolongé jusque la fin de l'année 2023 ;

Après avoir présenté les modalités d'organisation de la gouvernance et d'exercice de l'animation des sites Natura 2000 ainsi que la présentation des caractéristiques du site du massif forestier de Lucheux ;
Le Président propose de présenter au comité de pilotage, la candidature de l'EPAGE Canche et Authie lors de la prochaine élection de la structure porteuse.

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'animation seront envisagées dans le courant de l'année 2023 pour un démarrage effectif en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à informer les instances institutionnelles de la candidature de l'EPAGE Canche et Authie en tant que structure porteuse pour le site du massif forestier de Lucheux.

Yves GILLE
Président du SYMCEA


Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

48/2022-Sites Natura 2000 : Plan de financement

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy**, **Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne**, **Monsieur Yves Gille** et **Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet**, **Monsieur Denis Dequidt**, **Monsieur Marcel Leclercq** et **Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

Vu les statuts du Symbcèa validés selon l'arrêté du 25 novembre 2019 ainsi que l'arrêté du 1^{er} mars 2021 portant transformation du syndicat mixte Canche et Authie en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant l'élection du Symbcèa en tant que structure porteuse des sites Natura 2000 FR FR3100489 (62) Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la vallée de l'Authie ; FR3100492 (62) Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ; FR2200348 (80) Vallée de l'Authie lors des comités de pilotage du 22 septembre 2022 ;

Considérant la validation du conseil du Symbcèa des conventions de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, d'une part, et de l'EPTB Somme-Ameva, d'autre part, pour la mise en œuvre des missions d'animation sur les 3 sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie ;

Le Président indique les montants prévisionnels pour l'année 2023 pour la mise en œuvre de ces missions selon les modalités des conventions de coopération :

Action/ Thème	Symbcèa		Ameva		CEN	
	Nbre de jours	Montant prévisionnel	Nbre de jours	Montant prévisionnel	Nbre de jours	Montant prévisionnel
Animation Natura 2000	15	5010,00 €	88	33 880,00 €	68,5	33 565,00 €

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Montant prévisionnel	Financement (FEADER)
Animation selon les conventions CEN et AMEVA	67 445,00 € TTC	67 445,00 € TTC
Suivi administratif et technique du Symbcèa	5 010,00 € TTC	5 010,00 € TTC
TOTAL	72 455,00 € TTC	72 455,00 € TTC

Il est indiqué que le dossier sera transmis à la Région Hauts-de-France, autorité de gestion des fonds Natura 2000 en décembre 2022 pour instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer le dossier et les demandes de financements auprès de la Région Hauts-de-France.

Yves GILLE
Président du SYMCEA

Signé électroniquement par : Yves GILLE
 Date de signature : 08/12/2022
 Qualité : Président du SYMCEA

